National Trust for Canada Fiducie nationale du Canada

Table ronde nationale de l'éducation sur le patrimoine

Déclaration sur l'éducation / la formation sur le patrimoine au Canada

Lors de sa 21e réunion, tenue à Kjipuktuk | Halifax (Nouvelle-Écosse) le 23 octobre 2025, la Table ronde nationale de l'éducation sur le patrimoine affirme la *Déclaration sur l'importance du patrimoine au Canada maintenant* (23 octobre) du Conseil national des organisations du patrimoine, et adopte la déclaration suivante :

La Table ronde nationale de l'éducation sur le patrimoine demande que :

- les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux fassent en sorte que l'évaluation, la mise en valeur et la transformation des lieux du patrimoine et de l'environnement bâti dont ils ont la garde soient réalisées par des professionnels et des ouvriers spécialisés possédant une expertise reconnue en conservation du patrimoine;
- les autorités provinciales/territoriales responsables investissent dans l'éducation / la formation en conservation du patrimoine, en préservant les programmes postsecondaires existants et en créant de nouvelles possibilités;
- les établissements postsecondaires et organisations de formation continuent de soutenir les programmes d'éducation / de formation en conservation du patrimoine, et investissent dans leur développement et leur durabilité sur le long terme;
- les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux investissent dans des programmes d'apprentissage dirigés par des Autochtones et axés sur le territoire;
- le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) établisse un minimum de connaissances en conservation du patrimoine comme exigence obligatoire pour les nouveaux architectes et pour la formation continue;
- le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) établisse un minimum de connaissances en conservation du patrimoine comme exigence obligatoire pour les nouveaux ingénieurs et pour la formation continue;
- l'Institut canadien des urbanistes (ICU), les organismes provinciaux de planification et le Conseil des normes professionnelles pour la profession de l'urbanisme au Canada établissent un minimum de connaissances en conservation du patrimoine comme exigence obligatoire pour les nouveaux urbanistes et pour la formation continue;
- le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) établisse une mention en *patrimoine bâti et conservation* pour tous les métiers désignés Sceau rouge travaillant dans le contexte de l'environnement bâti existant.

Au sujet de la Table ronde nationale de l'éducation sur le patrimoine

Fondée en 2004, la Table ronde nationale de l'éducation sur le patrimoine réunit des professeurs, des instructeurs, des étudiants et des professionnels canadiens dans le domaine de la conservation du patrimoine, avec pour mandat :

- de comprendre l'état actuel de l'éducation sur la conservation du patrimoine au Canada, y compris l'éducation publique, la formation et les programmes d'enseignement;
- de renforcer l'éducation sur la conservation du patrimoine en cernant la demande, les lacunes et les besoins, et en proposant des objectifs sectoriels et collectifs;
- de promouvoir l'éducation sur la conservation du patrimoine en favorisant la collaboration entre établissements et autres organismes.